

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente (les « CGV ») s'appliquent à toutes les ventes de Sterimed (le "Vendeur" ou « Sterimed »), de produits et services (les "Biens"), à l'Acheteur. **Elles prévaudront sur toute autre condition quelle qu'elle soit dont notamment celle pouvant figurer dans les conditions générales d'achat, les commandes, offres ou autres de l'Acheteur, à moins que le contraire soit expressément consenti par écrit par Sterimed.** Tout contrat de vente comportant les présentes CGV sera désigné ci-après "le Contrat".

I. - BON DE COMMANDE

La commande de Biens doit être claire et sans aucune ambiguïté en ce qui concerne la référence, la quantité, la qualité, taille/dimensions, la livraison, le prix, le paiement, etc. Les commandes passées par l'Acheteur n'engagent Sterimed que si elles sont acceptées par Sterimed par confirmation écrite. L'accusé de réception de la commande devra être vérifié par l'Acheteur dès réception par ce dernier. Toute commande n'ayant pas fait l'objet d'une confirmation écrite du Vendeur dans un délai de trois (3) jours à compter de son envoi par l'Acheteur sera réputée refusée.

En cas d'annulation totale ou partielle, l'Acheteur devra contacter par écrit Sterimed pour valider cette annulation. Dans tous les cas si l'annulation intervient deux semaines avant la mise en production, Sterimed se réserve le droit d'appliquer une pénalité équivalente à 25% du montant HT de la commande. Néanmoins, si la production du bon de commande a débuté, alors l'Acheteur devra verser à titre d'indemnité d'annulation 100% du montant HT de la commande, diminué des coûts de transport.

II. - PRIX

Tout prix ou toute liste de prix communiqué à l'Acheteur avant une vente ne lie pas le Vendeur. À moins que le contraire ait été convenu par écrit par les Parties, les Biens seront facturés au prix FCA, Lieu de départ (hors TVA) en vigueur à la date de confirmation ou, si les Biens sont en dépôt-consignation, à la date de retrait de ces Biens du stock en dépôt-consignation. Toute taxe, tout droit ou autre charge liée aux Biens sera pris en charge par l'Acheteur.

III. - PAIEMENT

Les paiements seront effectués sans compensation et en fonction des termes définis sur les factures. Le lieu de paiement sera le siège social du Vendeur. **Si l'acheteur se trouve en défaut de paiement** dans le cadre du Contrat, le Vendeur peut sans préjudice de ses droits et recours, (i) résilier de plein droit le Contrat avec effet immédiat par notification écrite, (ii) suspendre les livraisons, à moins que toutes les créances soient payées dans leur intégralité, et/ou (iii) mettre l'acheteur sur une base de paiement au comptant à la commande. De plus, l'acheteur paiera les coûts de recouvrement supporté par le Vendeur (par ex. les frais d'honoraires d'avocat raisonnables). **En cas de retard de paiement**, et conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce, sera exigible une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 EUR. Le Vendeur se réserve le droit (i) d'appliquer un taux supérieur et (ii) de ne pas enregistrer de nouvelles commandes en cas de retard de paiement.

IV. – CONDITION D'EXPÉDITION

L'expédition de Biens, tout comme les risques et périls y afférents, sont régis par les Incoterms 2020, en application à la date de la commande, sauf convention différente des Parties. Le Vendeur n'a aucune responsabilité envers l'acheteur s'il y a un retard dans la livraison, nonobstant le fait que le Vendeur fera tout son possible pour respecter la date de livraison estimée, le cas échéant. L'acheteur recevra et déchargera immédiatement les Biens, restituera, le cas échéant, les moyens utilisés pour le transport des Biens conformément aux instructions reçues et paiera tous les frais d'immobilisation, de location et autres frais ou dommages résultant du retard de l'acheteur. **L'acheteur vérifiera immédiatement** à la réception des Biens que ces derniers sont conformes au Bon de Commande. Si, lors de la réception, l'acheteur décèle des défauts ou des dommages, conformément au VIII ci-après, il doit immédiatement émettre des réserves sur les documents de livraison présentés par l'agent de transport. Les expéditions ne seront pas détournées or réexpédiées par l'acheteur sans le consentement écrit préalable du Vendeur. Sous réserve des dispositions des Articles VIII et IX ci-dessous, la réception (ou la non-réception intentionnelle ou par négligence) des Biens vaut acceptation des Biens en termes d'absence de défaut et de conformité.

V. - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur conserve la propriété des Biens jusqu'à la réception de l'intégralité du paiement, effectué par l'acheteur, nonobstant les dispositions de transfert de risques de l'Article IV. L'acheteur est considéré comme le gardien des Biens. L'acheteur prendra, en cas de non-paiement, pour des raisons de recouvrement, toutes les mesures nécessaires pour que les Biens restent identifiables avant leur utilisation. Si les Biens ne peuvent

pas être identifiés, tous les Biens répondant aux mêmes caractéristiques seront considérés comme appartenant au Vendeur dans la mesure de la réclamation du Vendeur. L'acheteur peut transformer ou revendre les Biens dans le cadre normal de ses activités, mais cette autorisation ne s'appliquera plus en cas d'insolvabilité ou de liquidation de l'acheteur. L'acheteur ne peut pas, avant le paiement intégral au Vendeur, nantir ou transférer la propriété des Biens, et de manière générale, disposer des Biens en tant que garantie. L'acheteur signalera immédiatement tout cas de saisie ou autre réclamation par une tierce partie.

VI. - FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure (la "FM") sont tous les **événements n'étant pas dus à une faute intentionnelle ou grave** commise par l'une des parties, y compris, mais sans limitation: (i) incendie, explosion, inondation, tempête, séisme, raz-de-marée, guerre, opération militaire, urgence nationale, troubles civils, attentats terroristes ou tout autre événement similaire; (ii) toute grève ou autre litige impliquant des ouvriers ou syndicats (iii) toute loi gouvernementale, réglementation, décret, arrêté, ou acte similaire, ou (iv) toute pénurie d'approvisionnement, ou sinistre au niveau des installations de production, fabrication, transport, stockage ou distribution. Lorsque la capacité de l'une des parties à fabriquer, livrer, recevoir ou consommer des Biens ou exécuter ses obligations dans le cadre du Contrat (autre que l'obligation de l'acheteur d'effectuer les paiements pour les Biens) est empêchée, affectée ou limitée par un cas de FM, cette partie peut alors, par notification écrite adressée à l'autre partie, **réduire ou interrompre**, en tout ou partie, les livraisons ou la réception de Biens. Une partie revendiquant un cas de FM **ne sera pas tenue pour responsable** de l'inexécution du Contrat envers l'autre partie durant les événements de Force Majeure avérés jusqu'à la reprise complète de ses opérations. En cas de FM, le Vendeur ne sera pas tenu d'acheter les Biens (ou produit équivalent) sur le marché ou auprès d'une autre société du groupe Sterimed. Si l'exécution est reportée de plus de 60 jours en raison du cas de FM, la partie revendiquant le cas de FM sera autorisée, par notification écrite adressée à l'autre partie, à résilier immédiatement et de plein droit le Contrat et ce sans aucune indemnisation.

VII. - DIFFICULTÉS EXCEPTIONNELLES

En cas d'**augmentation substantielle** des coûts de production et/ou coûts des matières premières et/ou des coûts de transport, le Vendeur se réserve le droit de modifier le prix ou la liste de prix pour toute nouvelle commande. Cette modification devra faire l'objet d'une notification écrite du Vendeur à l'acheteur.

VIII. – RÉCLAMATION

Dans un délai de deux (2) jours ouvrés après réception des marchandises, l'acheteur doit procéder à une inspection de tout défaut visuel, d'identité ou de quantité, et dans la mesure du possible, une réserve doit être apposée sur les documents de transports. Dès lors, et sous réserve des conditions en vertu de l'Article IX, toutes les réclamations de l'acheteur relatives à la quantité ou à la qualité des Biens vendus ne seront prises en compte que si elles sont reportées à Sterimed par notification écrite indiquant la nature et les détails de la réclamation dans un délai de **vingt (20) jours** à compter de la réception de la livraison ou, lorsque la réclamation est faite dans le cadre de la garantie pour vices cachés visée à l'Article IX, dans un délai de **vingt (20) jours** à compter du moment où l'acheteur a pris connaissance ou aurait dû, de manière raisonnable, prendre connaissance du vice caché. Toute réclamation n'étant pas formulée dans une procédure judiciaire intentée **sous trois (3) mois** après le refus du Vendeur de celle-ci sera définitivement prescrite et inopposable. **L'acheteur ne peut pas suspendre ou compenser** tout paiement du fait d'une réclamation, sauf avec le consentement écrit et préalable du Vendeur ou si la réclamation est définitivement admise par une décision de justice.

IX. - GARANTIE

Le Vendeur **garantit** que les Biens de l'acheteur correspondent aux **caractéristiques** convenues au Contrat. Lors de la livraison, l'acheteur **inspectera immédiatement les Biens** et signalera aussitôt au Vendeur par notification écrite tout défaut ou non conformité en indiquant les justifications nécessaires, dans les délais visés au VIII ci-dessus. Si l'acheteur décèle au cours de l'utilisation des Biens un défaut ou une non-conformité, leur utilisation sera immédiatement suspendue et le Vendeur en sera immédiatement informé par notification écrite. Le Vendeur pourra examiner sur site, la nature et les conditions d'utilisation. L'acheteur ne devra pas reprendre l'utilisation, à moins que le Vendeur ne l'accepte par écrit. La garantie sera valable pendant une durée de six (6) mois, prenant effet à partir de la date de livraison. L'utilisation signifie tout usage dans le cadre normal des activités de l'acheteur, à l'exception d'une utilisation spéciale ou anormale n'entrant pas dans ce cadre. La garantie ne s'applique pas si le défaut ou la non-conformité est dû à des conditions de stockage inappropriées. L'acheteur justifiera au Vendeur la date du début de l'utilisation et les conditions de stockage appropriées et optimales. **Si les**

Biens comportent des défauts ou ne sont pas conformes, le Vendeur peut, à son entière discrétion et à ses frais : (i) remédier au défaut ou à la non-conformité, ou (ii) remplacer ces derniers dans un délai raisonnable, en cohérence avec ses capacités de production en respectant les caractéristiques convenues des Biens. L'Acheteur renverra les Biens défectueux dans de bonnes conditions, dans leur emballage d'origine ou un emballage similaire, auquel cas le Vendeur se réserve le droit de choisir le mode d'expédition et le transporteur. **Le Vendeur ne donne aucune autre garantie expresse, légale et/ou tacite** ou autrement applicable aux Biens, en ce compris mais sans s'y limiter à toute garantie de commercialisation ou d'utilisation compatible à une fin particulière, ou toute garantie pour qualité satisfaisante. Le Vendeur ne donne aucune garantie quant aux réclamations de tiers, basées sur des contrefaçons de brevets ou autres violations.

X. - RESPONSABILITÉ

La **responsabilité totale du Vendeur** pour toute perte, tout dommage ou toute réclamation, que ce soit dans le cadre du Contrat, en dehors de celui-ci ou autrement, ayant trait ou résultant du Contrat, en ce compris la conception, la fabrication, la livraison, la revente, le remplacement, l'exécution ou l'utilisation des Biens ne doit pas dépasser le prix d'achat des Biens concernés. En aucun cas, le Vendeur ne sera tenu responsable des **dommages indirects ou consécutifs**, y compris, mais non limités aux pertes de bénéfices et de revenus, pertes d'équipement connexes, coûts du capital, frais de matériel ou de pièces remplacé(es), installations ou services, coûts de la main d'œuvre. En aucun cas, le Vendeur ne sera tenu responsable de toute perte ou tout dommage qui aurait pu être évité ou réduit et **ce si l'autre partie avait pris toutes les mesures préventives nécessaires**. Les CGV ne doivent pas être interprétées comme limitant les dispositions légales en vigueur relatives à la responsabilité et aux garanties. Le montant maximum de réparation est limité au montant de la commande.

XI. - RÉSILIATION

Le Vendeur sera autorisé, sans préjudice à tout autre droit dans le cadre du Contrat ou en droit, à suspendre ou résilier, de plein droit, et ce à effet immédiat le Contrat en tout ou partie par notification écrite si (i) l'Acheteur viole une de ses obligations en vertu du Contrat et si cette violation n'est pas remédiée dans un délai de 30 jours à compter de la notification écrite de celle-ci par le Vendeur; et/ou (ii) l'Acheteur fait l'objet d'une faillite, d'un état d'insolvabilité, d'une liquidation, d'une assignation au profit de créanciers ou de poursuites similaires. Le Vendeur ne sera pas responsable envers l'Acheteur en vertu de cette résiliation et l'Acheteur ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

XII. - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Acheteur (i) traitera toutes les informations, y compris mais non limitées aux caractéristiques, plans, dessins, formules, documents, outils, moules échangés dans le cadre du Contrat comme étant confidentiels et (ii) utilisera toutes les informations uniquement aux fins du Contrat. Toutes ces informations resteront la propriété intégrale et exclusive du Vendeur. L'Acheteur les restituera au Vendeur, à la demande de ce dernier.

XIII - CONFIDENTIALITÉ

L'Acheteur reconnaît que toutes les informations (sans que ce soit exhaustif, les caractéristiques, plans, dessins, formules, documents, ...) relatives aux Biens sont d'une nature strictement confidentielle, et s'engage ainsi à conserver confidentiels tous les documents et toutes les informations reçues du Vendeur et relatives aux Biens auxquelles il aura eu accès, et s'interdit de publier ou de divulguer, de quelque façon que ce soit, les informations que le Vendeur ou toute autre société lui a ou lui aurait confiées.

Cette obligation de confidentialité demeurera en vigueur pendant toute la durée du Contrat, et pendant les cinq (5) années qui suivent la fin du Contrat.

Sous réserve d'une notification écrite immédiate et préalable de l'Acheteur, les informations et données de nature confidentielles pourront être divulguées dans les cas suivants : (i) si elles deviennent publiques et notamment mais pas seulement si elles sont ou deviennent disponibles sur Internet, sans que la présente clause ne soit violée par l'Acheteur ou l'un de ses représentants, (ii) si l'Acheteur en avait déjà connaissance au moment où il les a reçues, et à la condition que celles-ci n'aient pas été obtenues (directement ou indirectement) du Vendeur ou d'une société du Groupe Sterimed, (iii) si elles ont été transmises à l'Acheteur par un tiers, ce dernier ne doit pas les avoir acquises ou divulguées (directement ou indirectement) de manière fautive ou délictuelle, (iv) en cas d'injonction de toute autorité de contrôle juridictionnelle ou administrative en vertu d'une disposition législative ou réglementaire ou de toute obligation d'origine légale, réglementaire ou judiciaire.

XIV - DIVERS

Le Contrat sera régi par et interprété conformément à la législation française.

Si les Parties ne parviennent pas à trouver un arrangement à l'amiable dans un délai d'un (1) mois, tous les litiges, controverses ou réclamations résultant du ou en relation avec le Contrat, y compris mais non limités à son interprétation, à sa validité, à son exécution ou à sa résiliation, seront soumis à la juridiction exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre, en France.

L'Acheteur ne sous-traitera, ne transférera, ne nantira ou ne cèdera aucun de ses droits ou obligations en vertu du Contrat sans le consentement écrit préalable du Vendeur.

Si les termes des CGV s'avèrent être nuls, illégaux ou inapplicables, les conditions restantes demeureront valides et la condition concernée sera remplacée de telle sorte qu'elle parvienne à ses fins d'origine, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir d'un droit ou d'un manquement par l'Acheteur à l'un quelconque de ses droits ou obligations, visés au Contrat, ne saurait être interprété comme une renonciation au droit ou à l'obligation en cause.

Tous les notifications, bons de commande et autres communications seront effectués par écrit et seront remis par courrier, courriel ou fax, à chacune des parties à l'adresse indiquée au Contrat ou à une autre adresse, telle qu'elle sera indiquée par cette Partie dans une notification écrite adressée à l'autre Partie. Toutes ces communications prendront effet dès réception.

Si les présentes conditions Générales de Ventes sont traduites en plusieurs langues, la version en langue française doit prévaloir sur toutes les autres

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALES

These Terms and Conditions of Sale (the "T&Cs") apply to all sales of Sterimed (the "Seller" or "Sterimed"), products and services (the "Goods"), to the Buyer. **They shall prevail over any other terms and conditions of any kind whatsoever, including but not limited to any terms and conditions that may be contained in Buyer's terms and conditions of purchase, orders, offers or otherwise, unless otherwise expressly agreed in writing by Sterimed.** Any sales contract containing these T&Cs shall be referred to hereinafter as "the Contract".

I. – PURCHASE ORDER

The order of Goods must be clear and unambiguous about reference, quantity, quality, size, delivery, price, payment, etc. Orders placed by the Buyer are only binding for Sterimed if accepted by Sterimed by written confirmation. The acknowledgement of receipt of the order must be verified by the Buyer upon receipt by this latter. Any order that has not been confirmed in writing by the Seller within three (3) days of its sending by the Buyer shall be deemed refused.

In the event of total or partial cancellation, the Buyer must contact Sterimed in writing to validate this cancellation. In any case, if the cancellation occurs two weeks before the start of production, Sterimed reserves the right to apply a penalty equivalent to 25% of the amount of the order before tax. Nevertheless, if the production of the purchase order has started, then the Buyer shall pay as cancellation compensation 100% of the amount of the order excluding VAT, less transport costs.

II. - PRICE

Any price or price list communicated to the Buyer prior to a sale is not binding on the Seller. Unless otherwise agreed in writing by the Parties, the Goods shall be invoiced at the FCA price, Place of Departure (exclusive of VAT) in force on the date of confirmation or, if the Goods are on consignment, on the date of removal of the Goods from consignment stock. Any taxes, duties or other charges relating to the Goods shall be borne by the Buyer.

III. - PAYMENT

Payments will be made without compensation and according to the terms defined on the invoices. The place of payment shall be the Seller's registered office. If the Buyer is in default of payment under the Contract, the Seller may, without prejudice to its rights and remedies, (i) terminate the Contract by operation of law with immediate effect by written notice, (ii) suspend deliveries unless all overdues are paid in full, and/or (iii) put the Buyer on a cash payment basis at the time of order. In addition, the Buyer shall pay any collection costs incurred by the Seller (e.g. reasonable attorney's fees). In the event of late payment, and in accordance with the provisions of Article L441-6 of the French Commercial Code, an indemnity calculated on the basis of three times the legal interest rate in force shall be payable as well as a flat-rate indemnity for collection costs of EUR 40. The Seller reserves the right (i) to apply a higher rate and (ii) not to register new orders in the event of late payment.

IV. - SHIPPING CONDITION

The shipment of Goods, as well as the risks relating thereto, are governed by Incoterms 2020, in application at the date of the order, unless otherwise agreed by the Parties. The Seller shall have no liability to the Buyer if there is a delay in delivery, notwithstanding that the Seller will use its best endeavours to meet the estimated delivery date, if any. Buyer shall immediately receive and unload the Goods, return, if applicable, the means used to transport the Goods in accordance with the instructions received and pay all capital, rental and other costs or damages resulting from Buyer's delay. **Buyer shall immediately upon receipt of the Goods**, verify that the Goods are in accordance with the Purchase Order. If, upon receipt, the Buyer detects defects or damage, in accordance with VIII below, it must immediately express reservations on the delivery documents presented by the transport agent. Shipments will not be diverted or re-dispatched by Buyer without Seller's prior written consent. Subject to the provisions of Articles VIII and IX below, receipt (or intentional or negligent non-receipt) of the Goods shall constitute acceptance of the Goods in terms of freedom from defect and conformity.

V. - RETENTION OF TITLE

Seller retains ownership of the Goods until receipt of full payment by Buyer, notwithstanding the transfer of risk provisions of Article IV. Buyer shall be deemed to be the custodian of the Goods. In the event of non-payment for collection purposes, Buyer shall take all necessary steps to ensure that the Goods remain identifiable prior to use. If the Goods cannot be identified, all Goods with the same characteristics shall be deemed to belong to the Seller to the extent of the Seller's claim. Buyer may process or resell the Goods in the ordinary course of its business, but this authorization shall no longer apply in the event of Buyer's insolvency or liquidation. Buyer may not, prior to full payment to Seller, pledge or transfer ownership

of the Goods, and generally may not dispose of the Goods as security. Buyer shall immediately report any seizure or other claim by a third party.

VI. - FORCE MAJEURE

Force Majeure (the "FM") is **any event that is not due to intentional or gross negligence** on the part of either party, including, without limitation: (i) fire, explosion, flood, storm, earthquake, tidal wave, war, military operation, national emergency, civil disturbance, terrorist attack or any other similar event; (ii) any strike or other dispute involving workers or trade unions; (iii) any governmental law, regulation, decree, order, or similar act; or (iv) any shortage of supply, or damage to production, manufacturing, transportation, storage or distribution facilities. If either party's ability to manufacture, deliver, receive or consume Goods or to perform its obligations under the Contract (other than the Purchaser's obligation to make payments for the Goods) is prevented, affected or limited by any event of FM, then that party may, by written notice to the other party, **reduce or interrupt**, in whole or in part, deliveries or receipt of Goods. A party claiming a FM event **shall not be liable** for any breach of the Agreement towards the other party during the events of proven FM until the resumption of its operations. In the event of FM, the Seller shall not be obliged to purchase the Goods (or equivalent product) on the market or from another Sterimed Group company. If performance is delayed for more than 60 days due to the FM case, the party claiming the FM case shall be entitled, by written notice to the other party, to terminate the Agreement immediately and *ipso jure* without any compensation.

VII. - EXCEPTIONAL DIFFICULTIES

In the event of a **substantial increase** in production costs and/or raw material costs and/or transport costs, the Seller reserves the right to change the price or price list for any new order. Such modification must be notified in writing by the Seller to the Buyer.

VIII. - CLAIMS

Within two (2) working days after receipt of the goods, the Buyer shall inspect the goods for any visual, identity or quantity defects and, where possible, a reservation shall be made on the transport documents. Accordingly, and subject to the conditions under Article IX, all claims by the Buyer relating to the quantity or quality of the Goods sold will only be considered if they are reported to Sterimed by written notice stating the nature and details of the claim within **twenty (20) days** of receipt of delivery or, where the claim is made under the warranty for latent defects referred to in Article IX, within **twenty (20) days** from the time the Buyer became aware or should reasonably have become aware of the latent defect. Any claim not made in legal proceedings instituted **within three (3) months** after the Seller's refusal thereof shall be definitively time-barred and unenforceable. **Buyer may not suspend or set off** any payment on account of a claim, except with Seller's prior written consent or if the claim is finally admitted by a court decision.

IX. - WARRANTY

The Seller warrants that the Buyer's Goods correspond to the **agreed characteristics** of the Contract. Upon delivery, the Buyer **shall immediately inspect the Goods** and shall immediately notify the Seller in writing of any defects or non-conformity, with the necessary justifications, within the time limits referred to in VIII above. If the Buyer detects any defect or non-conformity during the use of the Goods, the use of the Goods shall be immediately suspended and the Seller shall be immediately notified in writing. The Seller may examine the nature and conditions of use on site. Buyer shall not resume use unless Seller agrees in writing. The warranty shall be valid for a period of six (6) months, starting from the date of delivery. Use means any use in the normal course of Buyer's business, except for special or abnormal use outside that scope. The guarantee does not apply if the defect or non-conformity is due to unsuitable storage conditions. The Buyer shall justify to the Seller the date of commencement of use and the appropriate and optimal storage conditions. **If the Goods are defective or non-conforming, the Seller may, at its sole discretion and at its expenses:** (i) remedy the defect or non-conformity, or (ii) replace the same within a reasonable period of time consistent with its production capacity and in accordance with the agreed characteristics of the Goods. The Buyer shall return the defective Goods in good condition, in their original or similar packaging, in which case the Seller reserves the right to choose the method of shipment and the carrier. **Seller makes no other warranties, express, statutory and/or implied or otherwise applicable to the Goods**, including but not limited to any warranty of merchantability or use for a particular purpose, or any warranty of satisfactory quality. Seller makes no warranty with respect to third party claims based on patent infringement or other violations.

X. - LIABILITY

The **Seller's total liability** for any loss, damage or claim, whether under the Contract, outside the Contract or otherwise, arising out of or in connection

CGV – T&Cs of Sale _ January 2020

with the Contract, including the design, manufacture, delivery, resale, replacement, performance or use of the Goods shall not exceed the purchase price of the relevant Goods. In no event shall Seller be liable for **any indirect or consequential damages**, including but not limited to loss of profits and revenues, loss of related equipment, cost of capital, cost of materials or parts replaced, facilities or services, labor costs. In no event shall the Seller be liable for any loss or damage that could have been avoided or reduced **if the other party had taken all necessary precautions** and measures. The T&Cs shall not be interpreted as limiting the legal provisions in force regarding liability and guarantees. The maximum amount of compensation is limited to the amount of the order.

XI. - TERMINATION

The Seller shall be entitled, without prejudice to any other right under the Contract or at law, to suspend or terminate the Contract in whole or in part by notice in writing with immediate effect if (i) the Buyer breaches any of its obligations under the Contract and such breach is not remedied within 30 days of the Seller's written notice thereof; and/or (ii) the Buyer is subject to bankruptcy, insolvency, liquidation, receivership, assignment for the benefit of creditors or similar proceedings. Seller shall not be liable to Buyer by virtue of such termination and Buyer shall have no claim for compensation.

XII. - INTELLECTUAL PROPERTY

The Purchaser shall (i) treat all information, including but not limited to specifications, plans, drawings, formulae, documents, tools, moulds exchanged under the Contract as confidential and (ii) use all information solely for the purposes of the Contract. All such information shall remain the full and exclusive property of the Seller. The Buyer shall return it to the Seller at the Seller's request.

XIII - CONFIDENTIALITY

The Buyer acknowledges that all information (including, but not limited to, specifications, plans, drawings, forms, documents, etc.) relating to the Goods are of a strictly confidential nature, and therefore undertakes to keep confidential all documents and information received from the Seller relating to the Goods to which it has had access, and shall not publish or disclose in any way whatsoever any information that the Seller or any other company has or may have entrusted to it.

This obligation of confidentiality shall remain in force for the duration of the Contract and for five (5) years after the end of the Contract.

Subject to immediate and prior written notification by the Buyer, information and data of a confidential nature may be disclosed in the following cases: (i) if it becomes public, including but not limited to if it is or becomes available on the Internet, without this clause being breached by the Buyer or any of its representatives, (ii) if the Buyer was already aware of it at the time it received it, and provided that it was not obtained (directly or indirectly) from the Seller or a Sterimed Group company, (iii) if transmitted to the Buyer by a third party, the Buyer must not have acquired or disclosed them (directly or indirectly) in a wrongful or tortious manner, (iv) in the event of an injunction from any judicial or administrative review authority pursuant to any law or regulation or any legal, regulatory or judicial requirement.

XIV - MISCELLANEOUS

The Contract shall be governed by and interpreted in accordance with French law.

If the Parties fail to reach an amicable settlement within one (1) month, all disputes, controversies or claims arising out of or in connection with the Agreement, including but not limited to its interpretation, validity, performance or termination, shall be subject to the exclusive jurisdiction of the Commercial Court of Nanterre, France.

The Buyer shall not sub-contract, transfer, pledge or assign any of its rights or obligations under the Contract without the prior written consent of the Seller.

If the terms of the T&Cs are found to be invalid, illegal or unenforceable, the remaining terms shall remain valid and the relevant term shall be replaced in such a way that it achieves its original purpose in accordance with applicable laws and regulations.

The failure of the Seller to exercise any right or the breach by the Buyer of any of its rights or obligations under the Contract shall not be construed as a waiver of such right or obligation.

All notices, purchase orders and other communications shall be in writing and shall be delivered by post, e-mail or fax to each of the Parties at the address set out in the Contract or such other address as may be specified by that Party in a written notice to the other Party. All such communications shall be effective upon receipt.

If these General Terms and Conditions of Sale are translated into more than one language, the French language version shall prevail over all other language versions.